

Le devoir de témoigner dans l'affaire Guy Theunis

Gaétan Sebudandi

ARI/RNA, 24 novembre 2005

Kigali, 02 Dec. (ARI) - Arrêté le 06 septembre pour incitation au génocide et détenu pendant soixante-quinze jours à Kigali, le prêtre catholique belge Guy Theunis a été finalement transféré dans son pays natal afin d'y être jugé, conformément aux accords conclus avec les autorités rwandaises. Dès son arrivée, le prêtre journaliste a été longuement interrogé par la police fédérale et auditionné par un magistrat avant de retrouver les siens. La rédaction de *ARI-RNA* propose à ses lecteurs le témoignage de Gaétan Sebudandi dans l'affaire Guy Theunis. Journaliste de son état, Gaétan Sebudandi vit pour le moment à Cologne (Allemagne).

A partir du moment où les autorités rwandaises ont décidé de se dessaisir du dossier Guy Theunis en faveur de la Belgique, il me paraît impensable de me dérober au devoir civique de témoigner dans ce dossier. Il s'agit, à mes yeux, d'un impératif qui s'impose en ma double qualité de citoyen et de journaliste. Un statut que j'ai en commun avec le père Guy Theunis. Il devrait nous inciter tous les deux à poser un regard attentif sur les événements, à observer scrupuleusement les faits et les hommes portés à notre connaissance. Avec le souci constant de l'objectivité et le recours indispensable au sens critique.

Bien sûr, je suis parfaitement conscient des limites de mon témoignage. Je n'étais pas au Rwanda au moment des faits qui lui sont imputés. Mais en tant que citoyen rwandais et journaliste, j'ai suivi avec une particulière attention et une assiduité quasi quotidienne le déroulement de la crise dans mon pays, à partir d'octobre 1990. Je garde, incrustée dans ma mémoire, une série de faits et de souvenirs vérifiables, dont j'avais connaissance, alors

même que je travaillais à la Deutsche Welle à Cologne, à quelque 8 000 km du terrain des opérations. J'imagine que ces faits ne peuvent avoir échappé à la sagacité d'un journaliste chevronné, de la trempe d'un Guy Theunis, ayant l'avantage de se trouver sur place.

A la lumière de ces faits et événements précis, il est possible de confronter les réactions, les écrits et les commentaires, voire l'absence de réaction, du père Theunis avec la relation que d'autres témoins crédibles ont faite de ces événements. Pour bien montrer les options, les sympathies ou le parti-pris du missionnaire dans certains épisodes tragiques. Les exemples ne manquent pas. Je me contenterai d'évoquer quelques cas, aujourd'hui indiscutables, largement documentés, qui n'ont pu à l'époque échapper à la vigilance du journaliste Guy Theunis.

1.1 Dans le plaidoyer enflammé de Reporters Sans Frontières en faveur de son ex-correspondant au Rwanda [1], Robert Ménard avance l'hypothèse que l'arrestation de Guy Theunis à Kigali serait en quelque sorte un règlement de compte du FPR, parce que le journaliste avait fait des investigations poussées sur les violations des Droits de l'Homme dans la zone contrôlée par l'APR, sous le commandement de Paul Kagame. On peut d'ailleurs penser, à juste titre, que la photo montrant Guy Theunis en parfaite connivence avec les principaux instigateurs du génocide[2], dont Ferdinand Nahimana, les colonels Ndindiliyimana et Anatole Nsengiyumva, en 1991, fait partie de la campagne d'explications des méfaits de l'APR par les principaux commandants des FAR. L'atmosphère cordiale, qui régnait autour des bouteilles de bière, en dit long sur les sympathies respectives des protagonistes.

1.2 Je me souviens parfaitement d'un reportage, publié en 1991 dans *Kanguka* sous la plume de RAVI, alias Vincent Rwabukwisi, avec une photo de la même scène que celle publiée dans « Rwanda : Les Médias du Génocide ». La tonalité de cet article prenait nettement ses distances à l'égard de la propagande officielle du régime Habyarimana. Il serait hautement instructif de comparer ce reportage avec le compte rendu de Guy Theunis ou les commentaires de Dialogue, à la suite de cette expédition sur la ligne de front organisée par les FAR pour les médias nationaux. Le souvenir de ce reportage de Kanguka est resté gravé dans ma mémoire. Parce qu'à l'époque j'avais déjà eu l'intuition que ce cliché risquait un jour de faire date dans les annales de l'histoire récente du Rwanda.

1.3 Toujours en 1991, pendant que Guy Theunis menait « des recherches intensives sur les violations des Droits de l'Homme, commises par l'Armée patriotique rwandaise, la branche armée du FPR », se déroulaient par ailleurs

des exactions massives contre les Bagogwe, une population du nord-ouest du Rwanda apparentée aux Tutsi. Les massacres dans cette région, orchestrés par les FAR, ont fait au bas mot entre 300 et un millier de victimes, selon le rapport de la Commission d'enquête internationale dépêchée au Rwanda par la FIDH et Human Rights Watch, rapport publié en mars 1993. Sur ces violations et exécutions à grande échelle, commises par les forces gouvernementales, les comptes rendus du père Theunis ou de la revue *Dialogue*, qu'il animait, devraient, me semble-t-il, nous apporter un témoignage déterminant sur l'attitude du missionnaire face au débordement de violences dans le pays et aux responsables de ces exactions.

1.4 Au cas où le thème de ces exécutions sommaires brillerait par son absence dans les écrits de Guy Theunis et les sujets retenus par la revue *Dialogue*, la démonstration serait encore plus probante. Cela indiquerait clairement le peu de cas fait par le journaliste au sort tragique des populations civiles au Rwanda, surtout quand les victimes sont tutsi. Bien entendu, le missionnaire peut toujours prétendre qu'il n'était pas suffisamment informé des circonstances exactes de ces liquidations massives. D'où la plus élémentaire prudence avant d'aborder un sujet sur lequel les autorités locales se montraient particulièrement sourcilleuses. Soit ! Mais alors peut-il donner des détails sur la place qu'il a réservée, dans ses publications, au rapport de la Commission d'enquête internationale de la FIDH publié en mars 1993 ? Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce document fourmillait de témoignages et de faits incontestables sur l'ampleur des violations des Droits de l'Homme par les forces gouvernementales.

1.5 En mars 1992, par ailleurs, une nouvelle campagne de nettoyage ethnique était déclenchée au Bugesera, à la suite d'un faux document [3], soi-disant recueilli à Nairobi par un militant des Droits de l'Homme. Ce tract incendiaire devait être diffusé cinq fois dans la même journée sur les ondes de Radio-Rwanda. Mieux encore, le directeur de l'ORINFOR, Ferdinand Nahimana, n'a rien trouvé de mieux à faire que faxer ce même document à la Rédaction française de la Deutsche Welle dans l'espoir qu'on le passerait à l'antenne de la radio internationale allemande. Heureusement, le brûlot a atterri entre mes mains. Je l'ai transmis immédiatement au directeur allemand du Service Afrique, avec le commentaire suivant : « Vous allez voir demain un nouveau bain de sang au Rwanda. » Effectivement, dès le lendemain, les massacres de civils ont commencé à grande échelle au Bugesera.

1.6 Cette nouvelle vague de tueries devait faire approximativement entre 300 et 450 morts, des Tutsi pour la plupart. Parmi les victimes notoires, ce-

pendant, une missionnaire laïque, Antonia Locatelli [4], tuée à la paroisse de Nyamata d'une balle dans la bouche, à la manière de la mafia sicilienne, pour faire taire définitivement les témoins trop bavards. Cette exécution sommaire était l'oeuvre du commandant d'une unité des forces gouvernementales. Parce que la volontaire italienne avait osé dénoncer les massacres systématiques des autorités locales sur la population civile au micro de RFI. Ces faits tragiques se déroulaient à moins de 50 km de Kigali et touchaient de plein fouet un centre paroissial catholique. On voit mal comment une telle information aurait pu échapper à la vigilance du père Theunis. La question qui se pose à cet égard demeure donc la suivante : « Trouve-t-on les traces d'une condamnation vigoureuse de ces atrocités dans les comptes rendus de Guy Theunis et la désignation explicite des auteurs de ces massacres ? »

1.7 Toujours sur le plan religieux, une grande manifestation oecuménique fut organisée à Kigali en faveur de la paix, vers la fin juillet ou début août 1993. Les diverses confessions chrétiennes voulaient ainsi appuyer le processus de retour à la paix amorcé avec les accords d'Arusha. Parmi les hauts dignitaires rassemblés à cette manifestation, l'archevêque de Kigali, Mgr Vincent Nsengiyumva. Celui-ci, selon le compte rendu des agences de presse, prit la parole à cette cérémonie oecuménique. Il dénonça ouvertement la circulation sous le manteau des listes de personnes à liquider. Cela n'était qu'un secret de polichinelle. Mais la grande surprise, à mes yeux, de ce sermon, c'est que l'archevêque se contenta de conseiller à l'auditoire de mettre fin à cette pratique courante. A aucun moment, il ne lui vint à l'esprit de recommander la destruction totale de ces listes de civils innocents, voués à une exécution arbitraire. Le message de l'archevêque, à cette occasion, n'a certainement pas échappé à la perspicacité de Guy Theunis. S'est-il contenté d'approuver les propos de son évêque et de se montrer solidaire ? A-t-il pris au contraire une position plus ferme et dénoncé cette pratique comme une violation flagrante des Droits de l'Homme ? L'examen attentif de ses écrits ou des commentaires de la revue *Dialogue* à ce sujet devrait permettre de lever toute ambiguïté sur son attitude.

1.8 Enfin, au chapitre de la sécurité publique au Rwanda, le préfet de la ville de Kigali, le colonel Tharcisse Renzaho, a tenu une réunion publique, le 11 février 1993, à laquelle toute la population de Kigali était conviée. Au cours de cette réunion, il a notamment lancé à l'assistance une mise en garde sans équivoque relative aux troubles interethniques potentiels dans le pays. « Certains Rwandais, dit-t-il en substance, ont sablé le champagne au moment où les Inkotanyi attaquaient la ville de Ruhengeri. Si jamais ce genre de

comportement de certains habitants de Kigali ne change pas, des troubles interethniques deviendront inévitables. » Une menace à peine déguisée. Ce genre de propos, lourds de présages et de menaces à l'égard de la population civile, nous est parvenu en Europe par un fax dont je possède toujours une copie. Le rapport était transmis par une organisation humanitaire animée par un religieux de Kigali [5], qui figure parmi les premières victimes du génocide, le 7 avril 1994. Personnellement, j'ai toutes les raisons de croire que la teneur de ce meeting était parfaitement connue du père Theunis, journaliste attentif à l'évolution de la crise rwandaise. Face à la menace explicite, brandie par les autorités, de rallumer les luttes interethniques au sein de la population, peut-on trouver dans les écrits ou les déclarations de Guy Theunis la trace d'une condamnation catégorique ou d'une dénonciation devant l'opinion publique ? Car, enfin, le silence dans des conditions pareilles équivaut, à n'en pas douter, à la délivrance d'un blanc-seing.

1.9 A trois semaines du déclenchement du génocide, en mars 1994, Guy Theunis reconnaît, lui-même, dans une déclaration faite devant les enquêteurs de la police judiciaire belge à Bruxelles, qu'il connaissait les « quatre points du programme de la CDR », recueillis par ses soins à Gisenyi[6]. A savoir :

1° Balayer les accords d'Arusha.

2° Recommencer les massacres de 1959 pour montrer aux Tutsi où est leur place !

3° Chasser les Belges !

4° Les FAR vont bouter les FPR hors de nos frontières.

Ce programme secret était-il suffisamment inquiétant, aux yeux de Guy Theunis, pour qu'il éprouve le besoin d'alerter les responsables politiques de son pays ? Car les Belges à chasser du Rwanda, c'était notamment le contingent belge de la MINUAR, mais aussi les coopérants civils. Deux catégories de compatriotes qui allaient payer un lourd tribut durant le génocide. En a-t-il avisé le haut commandement des Casques bleus ou l'ambassade de Belgique à Kigali ? Dans ce cas, on devrait retrouver les traces de sa mise en garde dans les archives. Mais dans le cas contraire, force est bien de constater que son silence valait en réalité l'octroi du feu vert à l'exécution de ce plan diabolique.

2.1 Durant le génocide, les fax envoyés par le missionnaire, soit à sa hiérarchie, soit au ministère belge des Affaires étrangères, indiquent pour le moins le souci de comptabiliser les pertes subies au sein du clergé. Quant aux atrocités faites à la population civile, et aux Tutsi en particulier, cela paraît fort éloigné de ses préoccupations. Peut-on y voir l'indice d'une connivence avec

les génocidaires ? On sait que ces derniers estimaient que les victimes en définitive n'avaient connu que le sort qu'ils avaient bien mérité. Il appartiendra au juge de trancher sur cette question.

2.2 Juste après le génocide, fin juillet ou début août 1994, une lettre du père Guy Theunis est arrivée à la Rédaction française de la Deutsche Welle. Bien entendu, elle a atterri immédiatement sur mon bureau. Dans ce message le journaliste sollicitait l'aide de la Radio allemande internationale pour mettre sur pied Radio Amahoro et ses programmes à destination des millions de réfugiés rwandais dans les pays limitrophes. Il s'agissait de leur assurer des informations objectives et pratiques sur l'évolution en cours dans leur pays, mais aussi sur les conditions de leur existence en exil et de leur environnement dans les pays d'accueil. En ma qualité de journaliste rwandais, parmi les plus expérimentés dans la profession, j'ai tout naturellement proposé ma collaboration à cette entreprise humanitaire. La réponse du père Theunis, en termes courtois, fut parfaitement explicite. Les promoteurs du projet, dit-il, n'avaient pas encore fait leur choix définitif sur l'équipe rédactionnelle. On ne m'a plus jamais contacté à ce sujet.

2.3 Trois mois plus tard, en octobre 1994, je prenais l'avion à Bruxelles pour Kigali où je devais participer à un séminaire sur la reconstruction du Rwanda. Dans le hall d'embarquement j'eus la surprise de me retrouver côte à côte avec Guy Theunis, flanqué d'un de mes confrères rwandais de la Deutsche Welle, avec une délégation de personnalités de la mouvance démocrate-chrétienne. Le quatuor embarquait dans le même vol Sabena à destination de Bujumbura, d'où ils allaient continuer leur périple vers les camps de réfugiés de Bukavu et Goma. Les deux personnalités politiques déléguées par l'IDC, Bernard Stasi et Alain De Brouwer, étaient accompagnées de deux spécialistes connaissant particulièrement le Rwanda, Guy Theunis et mon collègue Paul Mbaraga. Durant cette mission dans les camps de réfugiés rwandais de l'ex-Zaïre, ils ont accompli la performance de créer une Association des Journalistes rwandais en exil, dont la liste fut notamment publiée dans la Lettre de Reporters Sans Frontières. Ils ont surtout confié la coordination de toute l'aide humanitaire catholique à Bukavu au Dr. Clément Kayishema, l'ex-préfet et chef des génocidaires de Kibuye. Excusez du peu !

Fait à Cologne, le 24 novembre 2005

Gaétan Sebudandi

[1] Voir l'article de Robert Ménard dans *Libération*, 30 septembre 2005.

[2] Cf. *Rwanda : Les médias du génocide*, ouvrage publié sous la direction

de Jean-Pierre Chrétien, Karthala 1995.

[3] La photocopie du fax, expédié par Nahimana à la Deutsche Welle, fut transmise par mes soins au représentant du FPR en Europe, Dr. Jacques Bihozagara. On voulait faire vérifier à Kigali le N° de la ligne téléphonique émettrice de ce tract à destination de Nairobi. Pas de surprise, bien entendu, il s'agissait du N° de téléphone du siège du MRND à Kigali.

[4] Voir l'ouvrage de Gérard Prunier « *Rwanda : le génocide* », p. 172, Dagorno, Milan 1997.

[5] Il s'agit de l'Association des Volontaires de la Paix (AVP) dont les animateurs, entre autres, étaient le Père Mahame S. J. , Charles Shamukiga et André Katararwa.

[6] Cf. L'ouvrage intitulé « *Rwanda : l'honneur perdu de l'Eglise* », pp. 68 et suivant, Les Dossiers de Golias, Editions Golias, Villeurbanne, 1999.